



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1587

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Mise en oeuvre d'un partenariat alimentaire - Attribution de subventions aux associations ARDAB et Passe-Jardins pour leurs programmes d'actions 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Conseil du 10 novembre 2016****Délibération n° 2016-1587**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Mise en oeuvre d'un partenariat alimentaire - Attribution de subventions aux associations ARDAB et Passe-Jardins pour leurs programmes d'actions 2016**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, instaure les projets alimentaires territoriaux. Les articles L 3641-1 et L 3641-2 du code général des collectivités territoriales permettent à la Métropole de Lyon d'intervenir dans ce domaine.

Pour alimenter la réflexion que la Métropole doit mener pour définir une stratégie alimentaire métropolitaine, il est proposé d'accompagner différents projets :

**I - Éducation alimentaire : démultiplier la portée du défi "Familles à alimentation positive (FAAP)"**

L'Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire (ARDAB) a été précurseur en France en organisant la 1ère édition du défi FAAP sur Lyon pendant l'année scolaire 2011-2012 afin de démontrer, de manière conviviale dans un cadre favorisant la mixité sociale, que l'on peut avoir une alimentation savoureuse, bio et locale, sans pour autant augmenter son budget alimentaire. Cet objectif est aujourd'hui largement atteint puisque l'édition 2015-2016 du défi a vu la part des achats bio des familles participantes augmenter de 70 %, avec un coût repas qui a diminué de 1,92 € à 1,80 €.

Alors que le nombre de familles touchées plafonne à une petite centaine depuis quelques années, l'ARDAB souhaite aujourd'hui réfléchir à une nouvelle organisation annuelle du défi et une nouvelle méthode d'accompagnement des familles visant à démultiplier le nombre de familles touchées à partir de 2017-2018. La 5<sup>e</sup> édition, sur l'année scolaire 2016-2017, initiera cette nouvelle approche et ces nouvelles ambitions :

- renforcer l'autonomisation et la prise de conscience des citoyens impliqués (150 familles suivies),
- suivre et guider les démarches de progrès par l'utilisation d'un outil de saisie en ligne des achats alimentaires,
- s'appuyer davantage sur les capitaines d'équipes et les structures relais tout en impliquant de nouveaux partenaires dans la démarche (entreprises), tant pour diversifier les publics et les relais que pour consolider l'assise financière de cette opération et la pérenniser dans le temps,
- définir une nouvelle méthode d'organisation du défi afin de démultiplier les familles suivies à partir de l'édition suivante, en 2017-2018 (objectif de 1 000 foyers suivis). Ce volet justifie une subvention de la Métropole en légère hausse entre 2015 et 2016.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 30 000 €, pour un coût total de ces actions estimé à 61 782 € pour 150 foyers (15 équipes), répartis de la façon suivante :

	Charges (en €)		Produits (en €)	
animation opérationnelle	94 jours à 463 €	43 522	Métropole	30 000
appuis (nutrition et cuisine)	15 jours à 370 €	10 800	Région Auvergne-Rhône-Alpes	18 535
	15 jours à 350 €			
indemnisation des agriculteurs	12 jours à 130 €	1 560	Ville de Lyon	6 000
temps forts (buffet de lancement, soirée de clôture, lots, etc.)		5 900	autres collectivités	5 000
			autofinancement	2 247
<b>Total</b>		<b>61 782</b>	<b>Total</b>	<b>61 782</b>

En 2015, la participation de la Métropole à cette action portée par l'ARDAB était de 26 700 € dans le cadre d'une subvention totale de 60 665 €.

## II - Investir le volet nourricier des jardins partagés

Il est observé aujourd'hui une nouvelle dynamique d'agriculture urbaine autour de la question des jardins en ville qui fleurit dans de nombreux pays (jardins sur les toits au Québec, agriculture urbaine à Cuba, mise en production d'espaces verts en Espagne, etc.). Ces initiatives font appel à de nouvelles techniques de production, dont la permaculture qui connaît un essor important dans le domaine du maraîchage et qui consiste en des méthodes culturales permettant aux terres de maintenir leur fertilité naturelle.

Sur le territoire métropolitain, plus d'une centaine de jardins partagés ont été créés ces quinze dernières années représentant une surface totale d'environ 80 hectares. Ces jardins s'articulent beaucoup autour des enjeux paysagers, de lien social et pédagogique (information sur le fonctionnement du monde végétal), mais ils se sont peu inquiétés de leur fonction nourricière, aussi bien d'un point de vue quantitatif que d'un point de vue qualitatif.

Il est important de pouvoir quantifier la part d'approvisionnement en produits alimentaires que peut représenter cette production agricole urbaine des jardins dans l'approvisionnement des habitants de la Métropole et de certains quartiers en particulier. C'est pourquoi, la volonté de l'association Le Passe jardins, dans une perspective d'autoproduction vivrière, d'inciter ses jardins adhérents à accroître leur fonction nourricière et de qualité grâce à la permaculture, est particulièrement intéressante.

Pour atteindre cet objectif, elle propose de former les jardiniers à cette approche. Cette formation s'articule autour de 12 ateliers réalisés sur 3 thématiques (aménagement du jardin, techniques de culture et d'entretiens, récolte et transformation). Le projet s'appuie sur 6 jardins "pilotes", représentant 180 adhérents jardiniers, répartis sur le territoire métropolitain : leur mise en réseau permettra les échanges d'expériences et la diffusion de ces nouvelles techniques de production.

Le coût total de ces actions de formation est estimé à 26 400 €. La Métropole est sollicitée à hauteur de 11 400 € répartis de la façon suivante :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
intervenants extérieurs (formations)	3 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	9 000
conception d'outils et de documents	9 000	Ville de Lyon	3 000
animation (coût journée de 400 €)	14 400	Métropole	11 400
		autofinancement	3 000
<b>Total</b>	<b>26 400</b>	<b>Total</b>	<b>26 400</b>

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2016, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 30 000 € au profit de l'Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire (ARDAB),
- 11 400 € au profit de l'association Le Passe jardins ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon, l'ARDAB et Le Passe jardins définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Le montant** à payer, soit 41 400 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - comptes 657382 et 6574 - fonction 76 - opération n° 0P27O2934.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.**